

Décision

Générale

colonial

Décision n° 122 Décisions concernant les Ministères

n° 122

Ministère

MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication

30 janvier 1960

Numéro JO

n° 2 du 29/02/1960

Date du numéro

29 février 1960

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M. Raymond Zegna, décédé à Djibouti, le 14 octobre 1959, actuellement au dépositaire de Djibouti, seront transférés au Cimetière de Simiane-Collongue (Bouches-du-Rhône). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge du Bureau Central d'Etudes pour les Equipements d'Outre-Mer. Le Commandant de Cercle de Djibouti est chargé de l'exécution de la présente décision.